



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 16

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 18.1, ajouter les mots suivants :

« , étant entendu qu'il informera régulièrement l'Assemblée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Conseil de l'Europe ».

1. 2014 - Deuxième partie de session

